



## Dcem enfant majeur

-----  
Par Adel

Bonjour, mon fils est né en France et a suivi toute sa scolarité en France également et il détient un DCEM valable jusqu'en 2024 mais il est majeur depuis 4 mois.

Nous devons aller au maroc et ma question est la suivante :

Peu il revenir sur le territoire français avec son DCEM valide même si il est majeur ?

-----  
Par ESP

Bienvenue,

Le DCEM tient lieu de visa : il permet à l'enfant MINEUR d'être réadmis en France après un voyage à l'étranger sans avoir à présenter un visa. Le DCEM ne constitue pas un justificatif d'identité et n'est valable qu'avec un passeport ou un titre de voyage en cours de validité.

S'il devient majeur lors d'un voyage, son retour doit néanmoins être possible. Pour vous en assurer, contactez les autorités consulaires.

Devenu majeur, il doit faire une demande pour un titre de séjour, un changement de situation, un titre de voyage, une demande de naturalisation.

-----  
Par Isadore

Bonjour,

En général le DCEM est valable jusqu'aux 19 ans de l'enfant, pour lui laisser le temps de demander un titre de séjour.  
[url=https://www.aisne.gouv.fr/Demarches/Etrangers-en-France/Document-de-circulation-pour-etranger-mineur]https://www.aisne.gouv.fr/Demarches/Etrangers-en-France/Document-de-circulation-pour-etranger-mineur[/url]